

Rapport sur le concours d'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF - session 2016

Le Centre de Gestion de l'Eure a été chargé d'organiser pour le compte des Centres de Gestion du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime, le concours d'Assistant Socio-Educatif.

Le nombre de postes ouverts est :

- 38 postes pour la spécialité « Assistant de Service Social »
- 4 postes pour la spécialité « Conseil en Economie Sociale et Familiale »
- 17 postes pour la spécialité « Education Spécialisée »

Les dates d'inscription au concours d' : ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF 2016

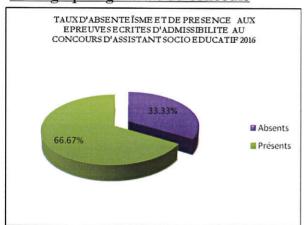
Retrait des dossiers : du 15 mars 2016 au 6 avril 2016 (cachet de la poste faisant foi)

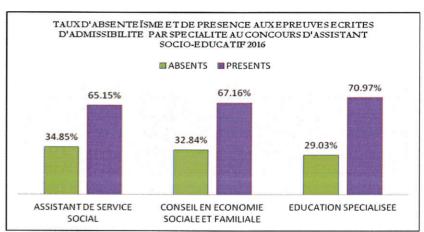
Date limite de dépôt des dossiers : le 14 avril 2016 (cachet de la poste faisant foi)

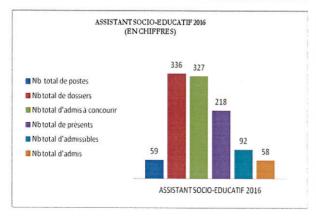
Date des épreuves d'admissibilité : le 6 octobre 2016

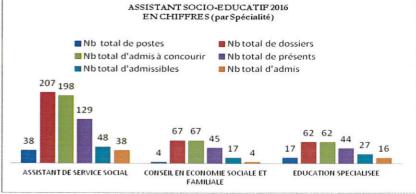
Nombre de dossiers reçus :	336	dossiers
Nombre de candidats admis à concourir :	327	candidats
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite :	218	candidats soit: 66.67% des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite :	109	candidats soit: 33.33% des candidats admis à concourir
Nombre de candidat(s) handicapé(s)	0	candidat n'a demandé un aménagement d'épreuve
	Nature	de l'aménagement : néant

Photographie générale du concours









Le jury d'admissibilité

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 14 décembre 2016 au Centre de Gestion de l'Eure à 13 heures 30 et a statué sur les points suivants :

A) Copie(s) dont une anomalie est constatée :

Le jury a statué sur le devenir de la ou des copie(s) dont une anomalie a été constatée.

Avant de commencer leur composition, les candidats avaient sur la page de garde de leur sujet les consignes qu'ils devaient respecter dans la rédaction de leur devoir et pouvaient donc lire notamment, les consignes suivantes :

«...Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif, ni votre nom, ni le nom d'une collectivité fictive ou existante étrangère au traitement du sujet, ni signature, ni paraphe.

Votre identité devra uniquement être reportée dans le coin cacheté de la copie. Rabattre la partie noircie et la coller en humectant les bords.

Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles indiquées ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury. »

Malgré ces indications, quelques copies ne respectaient pas les règles ci-dessus décrites :

→ Un(e) candidat(e) (spécialité : Assistant de Service Social) a inscrit dans le timbre de sa composition son nom (Anonymat non respecté). De ce fait, le nom du ou de la candidat(e) était visible.

Décision du jury sur le devenir de cette copie :
☐ Le jury maintient la note
☑ Le jury modifie la note en 0.00/20 (élimination du candidat)
□ Autres
→ Un(e) candidat(e) (spécialité Assistant de Service Social) a utilisé le « rouge » pour souligner les titres de son devoir.
Décision du jury sur le devenir de cette copie :
☐ Le jury maintient la note
☑ Le jury modifie la note en 0.00/20 (élimination du candidat)
□ Autres
Pour information : un candidat de la spécialité « Assistant de Service Social » a rendu une copie blanche et c'est donc vu attribuer une note de 0.00/20.

B) Seuil d'admissibilité pour chaque spécialité :

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours d'assistant socio-éducatif de chaque spécialité, le jury a arrêté le seuil d'admissibilité.

Un seuil est établi pour chaque spécialité en tenant compte des notes obtenues par chaque candidat et du nombre de postes ouverts. Après étude des notes obtenues par les candidats, le Jury a déclaré 92 candidats admissibles à passer les épreuves orales d'admission répartis comme suit :

- > 48 candidats admissibles pour la spécialité « Assistant de Service Social » (seuil d'admissibilité : 9.00/20)
- > 17 candidats admissibles pour la spécialité « Conseil en Economie Sociale et Familiale » (seuil d'admissibilité : 11.00/20)
- > 27 candidats admissibles pour la spécialité « Education spécialisée » (seuil d'admissibilité : 9.00/20)

C) Dates des oraux pour chaque spécialité :

- « Assistant de Service Social » : 6 10 et 27 janvier 2017.
- « Conseil en Economie Sociale et Familiale » : 24 janvier 2017.
- « Education spécialisée » : 17 et 20 janvier 2017.

I) Le jury d'admission

Le jury d'admission s'est réuni le 31 janvier 2017 au Centre de Gestion de l'Eure à 11 heures 00 et a statué sur les candidats admis.

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours d'assistant socio-éducatif de chaque spécialité, le jury a arrêté le nombre de candidats déclarés admis.

Le jury a déclaré 58 candidats admis au concours d'assistant socio-éducatif à l'issue des épreuves écrite et orale comme suit :

- ➤ 38 candidats admis pour la spécialité « Assistant de Service Social » (Le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 10.17/20 soit 30.50 points sur 60)
- ▶ 4 candidats admis pour la spécialité « Conseil en Economie Sociale et Familiale »
 (Le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 14.83/20 soit 44.50 points sur 60)
- ➤ 16 candidats admis pour la spécialité « Education spécialisée » (Le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 10.83/20 soit 32.50 points sur 60)

CONCOURS D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF — SESSION 2016

QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE <u>D'ADMISSIBILITE</u> DU CONCOURS D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF 2016

Taux concernant les candidats déclarés	24.24%	(17,30%)	25.37%	(40.00%)	43.53%	(23.29%)	28.13% (24.71%)	
Nb de candidats	84	(32)	17	(36)	27	(22)	92 (166)	
A été déclaré admissible, par le jury,	9.00 /20	(10.00/20)	11.00 /20	(10.00/20)	9.00 /20	(10.00/20)		
MISSIBILITE	MISSIBILITE NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité		(17.50/0.00)	Rédaction d'un rapport assorti de propositions	(15.00/1.00)	Rédaction d'un rapport assorti de propositions	16.50/4.50 (16.50/1.00)	
EPREUVE D'ADMISSIBILITE	Moyenne générale de l'épreuve <u>écrite</u> d'admissibilité :	Rédaction d'un rapport assorti de propositions	(7.85/20)	Rédaction d'un rapport assorti de propositions	(9.66/20)	Rédaction d'un rapport assorti de propositions	10.13/20 (8.53/20)	
Taux de	Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité			67.16%	(80.00%)	70.97%	(81.82%)	66.67% (71.26%)
Taux	Taux d'absentéisme à l'épreuve d'admissibilité			32.84%	(20.00%)	29.03%	(18.18%)	33.33%
Nb de candidats	présents à l'épreuve d'admissibilité	129	(116)	45	(42)	44	(63)	218 (248)
Nb de candidats			(63)	22	(18)	18	(61)	109
Nb de	જ જ મ			29	(06)	62	(73)	327
5	207	(190)	29	(93)	62	(7.3)	336	
	Nb de postes			4	(10)	17	(5)	59 (28)
		ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	(pour rappel en 2014)	CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET	FAMILIALE (pour rappel en 2014)	EDUCATION SPECIALISEE	(pour rappel en 2014)	TOTAL (pour rappet en 2014)

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF - SESSION 2016

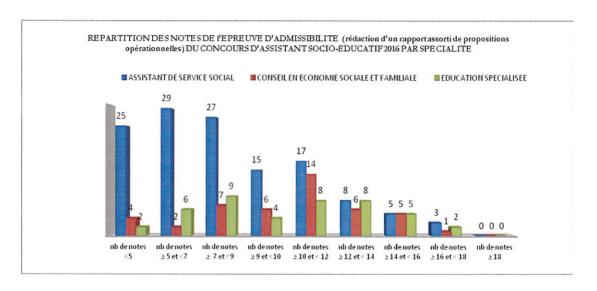
Le concours est ouvert par spécialité.

Nature de l'épreuve d'admissibilité

Le concours comprend <u>une épreuve écrite d'admissibilité</u>. Il a été attribué une note de 0 à 20¹. L'épreuve écrite est anonyme et a fait l'objet d'une double correction.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport établi à partir des éléments d'un dossier <u>dans la spécialité</u>, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois concerné, et notamment la déontologie de la profession (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Les notes de l'épreuve écrite des candidats sont réparties comme suit :



Remarques générales des correcteurs sur les compositions rendues par les candidats :

Les correcteurs ont remarqué qu'un grand nombre de candidats avait des difficultés quant à la rédaction et à la restitution des informations pour une profession exigeant des compétences rédactionnelles dans la bonne réalisation de leur mission (rédaction de rapport). De plus, concernant la partie « propositions opérationnelles », le jury a constaté que de nombreux candidats l'avaient négligée. Cela pourrait s'expliquer par manque de préparation; mauvaise gestion du temps,

Enfin, il a été constaté un non respect de la forme de cet exercice : plan inexistant, introduction trop succincte...

¹ Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat et l'absence à l'une des épreuves (écrite ou orale) entraîne l'élimination du candidat.

QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE D'ADMISSION DU CONCOURS D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF 2016

np									
Moyenne générale du	<u>dernier</u> candidat déclaré admis	10.17/20	(12.50/20)	14.83/20	(11.75/20)	10.83/20	(12.25/20)	W.	
Nb de candidats déclarés admis ¹	38	(3)	4	(10)	162	(9)	58	(28)	
RAPPEL	nb de postes ouverts	38	(13)	4	(10)	17	(5)	59	(28)
Nb de candidats ayant une moyenne générale	38 SUR 48	(30 sur 32)	14 SUR 16	(27 sur 35)	21 SUR 25	(13 sur 17)	73 SUR 89	(70 sur 84)	
Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de	15.83 / 7.33	(16.08/9.33)	15.50 / 9.17	(13.33/8.50)	15.83 / 8.17	(16.17/6.00)			
Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission	11.36/20	(11.98/20)	12.29/20	(10.91/20)	11.92/20	(11.37/20)			
ADMISSION NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission		Entretien oral 18.00/6.50	(16.00/8.50)	Entretien oral 17.00/ 6.00	(14.00/7.00)	Entretien oral 17.00/5.50	(18.00/4.00)		
EPREUVE D'ADMISSION	Moyenne générale de chaque <u>épreuve</u> <u>orale</u> <u>d'admission</u>	Entretien oral 11.35/20	(11.62/20)	Entretien oral 11.84/20	(10.39/20)	Entretien oral 11.66/20	(10.68/20)		
Nb de candidats présents à toutes	48	(32)	16	(35)	25	(47)	68	(84)	
Nb de candidats déclarés	48	(32)	17	(36)	7.7	(17)	92	(85)	
		ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	(pour rappel en 2014)	CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	(pour rappel en 2014)	EDUCATION SPECIALISEE	(pour rappel en 2014)	TOTAL	(pour cappel en 2014)

¹ Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

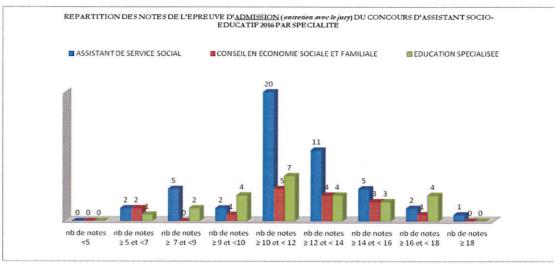
² Pour rappel 17 postes étaient ouverts dans la « Education Spécialisée ». Le jury a décidé de n'admettre que 16 candidats au concours d'Assistant Socio-Educatif spécialité : « Education Spécialisée » à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission. En effet, deux candidats arrivant aux 17 et 18èn« places ont obtenu la même moyenne générale (≥ à 10.00/20) à l'issue des deux épreuves. Le jury n'a pas souhaité les départager. De facto, 1 poste n'a pas pu être pourvu dans cette spécialité.

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE D'ADMISSION DU CONCOURS D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF - SESSION 2016

Nature de l'épreuve d'admission :

Le concours comprend <u>une épreuve orale d'admission</u>. Seuls ont été autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats ayant été déclarés admissibles par le jury à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité. Il a été attribué une note de 0 à 20¹.

Cet Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, doit permettre au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (Durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2). Les notes de l'épreuve orale des candidats sont réparties comme suit :



Remarques générales des intervenants sur l'épreuve orale d'admission :

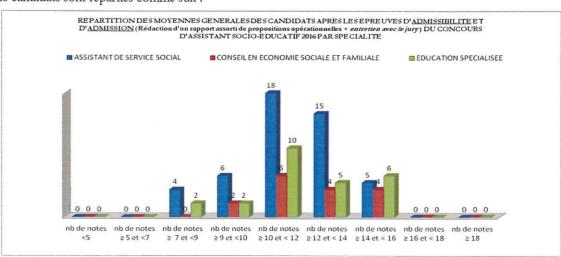
Les membres du jury ont remarqué que grand nombre de candidats sont passionnés par leur métier et que leur parcours professionnel s'avère particulièrement intéressant. Par ailleurs, le jury a constaté que certains candidats dans l'exercice de leurs missions avaient au niveau de responsabilités très important. Toutefois, le jury a relevé un manque de recul quant à leur positionnement au sein de l'institution ainsi qu'une méconnaissance de l'environnement territorial. Sur ces derniers points, le niveau des candidats s'est révélé très hétérogène. Il est à noter également que quelques candidats ont été déstabilisés par l'épreuve et n'ont pas su gérer leur stress (expression confuse, implicite, équivoque...).

Dans l'ensemble, la présentation effectuée par les candidats s'est avérée correcte bien que souvent trop scolaire, maladroite, stéréotypée et/ou pas assez synthétique. De plus, le jury n'a pas décelé de réelles motivations de par les propos et le savoir être de certains candidats. A cet effet, le jury rappelle que lors d'un concours, tout compte : l'exposé, les connaissances des missions du cadre d'emplois, de l'environnement professionnel, le savoir être...

REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS ADMISSIBLES APRES AVOIR PASSE LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION

La note de chaque épreuve obtenue par les candidats a été multipliée par le coefficient correspondant afin d'obtenir la moyenne générale² de chaque candidat.

Les moyennes des candidats sont réparties comme suit :

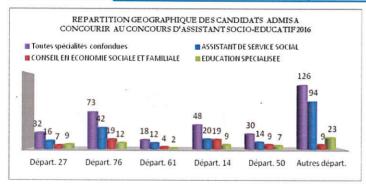


Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat et l'absence à l'une des épreuves (écrite ou orale) entraîne l'élimination du candidat.

² Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

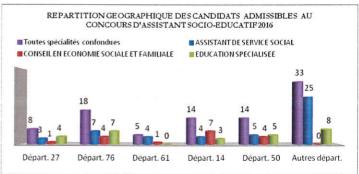
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR EN FONCTION DE LA SPECIALITE CHOISIE

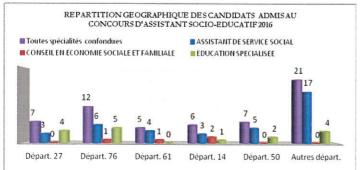
	Nb candidats admis à concourir			Nb de candidats déclarés admissibles	Répartition gée des candidats admissi	déclarés	Nb de candidats déclarés admissibles	Répartition géographique des candidats déclarés admis		
		nº des départements	nb de candidats	(jury du 14/12/2016)	nº des départements	nb de candidats	(jury du 31/01/2017)	nº des départements	nb de candidats	
		départ. 27	16		départ. 27	3		départ. 27	3	
		départ. 76	42		départ. 76	7		départ. 76	6	
ASSISTANT DE		départ .61	11		départ .61	4		départ .61	4	
SERVICE	198	départ. 14	20	48	départ. 14	4	38	départ. 14	3	
SOCIAL		départ. 50	14		départ. 50	5		des candidats admis es n° des départements départ. 27 départ. 76 départ. 61	5	
		autres départements	94		autres départements	25			17	
		départ. 27	7		départ. 27	1		départ. 27	0	
CONSEIL EN		départ. 76	19		départ. 76	4		départ. 76	1	
ECONOMIE		départ.61	4		départ.61	1		départ. 14 départ. 50 autres départements départ. 27 départ. 76 départ. 61 départ.14 départ.50 autres départements	1	
SOCIALE ET	67	départ.14	19	17	départ.14	7	4	départ.14	2	
FAMILIALE		départ.50	9		départ.50	4		départ.50	0	
		autres départements	9		autres départements	0			0	
		départ. 27	9		départ. 27	4		admis nº des départements départ. 27 départ. 76 départ. 61 départ. 14 départ. 50 autres départements départ. 27 départ. 76 départ. 27 départ. 76 départ. 14 départ. 50 autres départ. 27 départ. 76 départ. 14 départ. 50 autres	4	
		départ. 76	12		départ. 76	7		départ. 76	5	
EDUCATION		départ .61	2		départ .61	0		des candidats admis n° des départements départ. 27 départ. 76 départ. 61 départ. 14 départ. 50 autres départements départ. 27 départ. 76 départ. 14 départ. 50 autres départements départ. 27 départ. 76 départ. 14 départ. 50 autres départements départ. 27 départ. 76 départ. 14 départ. 14 départ. 14 départ. 14 départ. 14 départ. 14 départ. 50 autres	0	
SPECIALISEE	62	départ. 14	9	27	départ. 14	3	16	départ. 14	1	
or Editheren		départ. 50	7		départ. 50	5		départ. 50	2	
		autres départements	23		autres départements	8			4	
TOTAL	327			92			58			





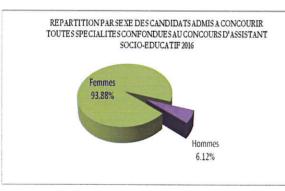






REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

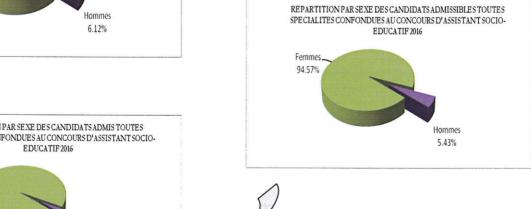
	Nb candidats admis à concourir	cand	oartition par sexe des lidats admis concourir	Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 11/12/2014)	sexe	partition par des candidats déclarés dmissibles	Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés ADMIS (jury du 31/01/2017)	c		Soit en Pourcentage	
ASSISTANT DE SERVICE	198	191	femme(s)	96.46% de femme(s)	48	48	femme(s)	100.00% de femmes	38	38	femme(s)	100.00% de femme(s)	
SOCIAL		7	homme(s)	3.54% d'homme(s)		0	homme(s)	0.00% d'hommes		0	candidats déclarés admis 38 femme(s) 0 homme(s) 4 femme(s) 0 homme(s) 14 femme(s)	0.00% d'homme(s)	
CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET	67	65	femme(s)	97.01% de femme(s)	17	17	femme(s)	100.00% de femme(s)	4	4	femme(s)	100.00% de femme(s)	
FAMILIALE		2	homme(s)	2.99% d'homme(s)		0	homme(s)	0.00% d'homme(s)		0	0 homme(s)	0.00% d'homme(s)	
EDUCATION SPECIALISEE	62	51	femme(s)	82.26% de femme(s)	27	22	femme(s)	81.48% de femmes	16	14	femme(s)	87.50% de femme(s)	
		11	homme(s)	17.74% d'homme(s)		5	homme(s)	18.52% d'hommes		2	homme(s)	12.50% d'homme(s)	
TOTAL	327	327	307	femme(s)	93.88% de femme(s)	92	87	femme(s)	94.57% de femme(s)	58	56	femme(s)	96.55% de femme(s)
			20	homme(s)	6.12% d'homme(s)	. ×	5	homme(s)	5.43% d'homme(s)		2	homme(s)	3.45% d'homme(s)



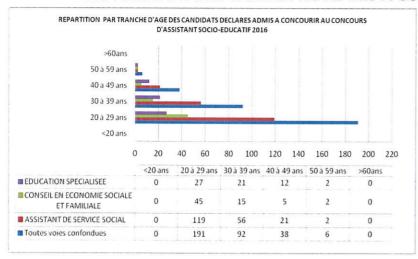


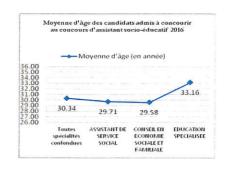
Après la réunion du jury

d'admission du 31/01/2017

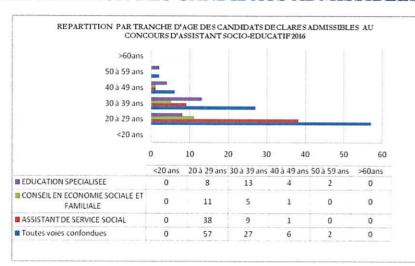


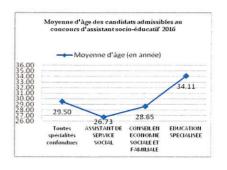
REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGE



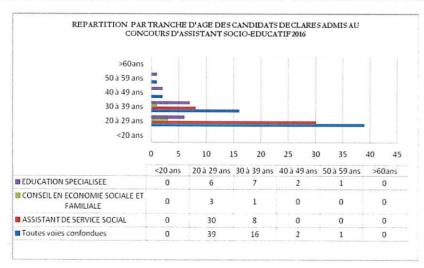


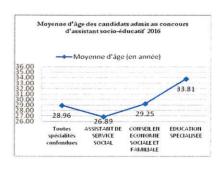
REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR TRANCHE D'AGE





REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR TRANCHE D'AGE





Fait à Evreux, le 31 janvier 2017

Le Président du Jury

Dominique BETOURNE

